« CHANTS BULGARES – MONODIES & POLYPHONIES »
ENSEIGNANTE : MILENA JELIAZKOVA

PRÉSENTATION DU CURSUS

Les chants polyphoniques bulgares, profanes et sacrés, ont traversé les siècles en sauvegardant leur originalité. Largement diffusés en France depuis une trentaine d'années, ils restent cependant énigmatiques pour les oreilles occidentales.

La musique populaire et traditionnelle dissonante caractéristique des chants profanes bulgares, qui se sont transmis oralement pendant les siècles, continue de toucher tous les publics grâce à sa forte charge émotive. La polyphonisation des chants traditionnels est un procédé assez récent, datant du XXe siècle seulement, mais les monodies et diphonies traditionnelles bulgares bouleversent depuis longtemps les interprètes débutants. L'enthousiasme communicatif de ces trois types de chants bulgares – monodies, diphonies & polyphonies – incite de plus en plus d'auditeurs amateurs, mais aussi d'étudiants pratiquant le chant et souhaitant enrichir leurs connaissances musicales ainsi que leurs professeurs, à franchir le pas vers l'interprétation.

Vouloir s'initier à cet art polyphonique implique déjà la conscience d'un travail de groupe à accomplir, la notion même de « polyphonie » invitant à une plus grande écoute à l'Autre, mais également à une prise de conscience de soi au sein d'un ensemble de personnes chantantes. Ainsi, chanter des polyphonies bulgares devient synonyme de travail d'équipe – travail qui appelle le plaisir sonore, le plaisir d'être ensemble, de créer du son ensemble, de faire sens ensemble. Interpréter des chants polyphoniques signifie accepter sa propre voix (voie) au sein du groupe, mais aussi l'harmoniser avec celles des autres, et créer ainsi ensemble une unité à partir des différences de chacun.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Chant

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
De Pirin et des Rhodopes essentiellement en 1ère année, mais aussi de Thrace et de Shopsko.	Chants de toutes les régions folkloriques bulgares	• Chants traditionnels des différentes régions bulgares • Chants d'auteur dans le style bulgare

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS POUR LA VALIDATION DES CYCLES 1 & 2

L'obtention du B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) est conditionnée par la validation des deux modules obligatoires : le module principal de 100 heures annuelles et le module complémentaire de formation musicale.

MODULE PRINCIPAL : 100 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU B.E.M

Ce module principal comprend :

- Pratique individuelle et collective en chant et/ou instrument
- Théorie musicale (dromi, makam, bols, raga, etc., selon la discipline)
- Culture musicale et esthétique (collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique)
- Pratiques d'ensemble / pratique pluridisciplinaire
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne
- **Inscription :** Auprès de IIMM

MODULE ASSOCIÉ : FORMATION MUSICALE – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU B.E.M

- **Ce module associé comprend 2 formules au choix :**
  - **Formule associée 1** : **50 heures** de formation musicale **en présentiel** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale, telle qu'enseignée dans les conservatoires partenaires ou tout autre établissement d'enseignement artistique.
  - **Formule associée 2** : **18 heures** de formation musicale en ligne basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale conservatoire
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique.
- **Inscription :** Auprès de IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les personnes déjà diplômées en formation musicale seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme de fin de 2nd Cycle dans cette discipline.
- La formation musicale en ligne est éligible uniquement pour les personnes résidant en dehors du département des Bouches-du-Rhône.
- Les examens de fin d'année en formation musicale se déroulent en présentiel aux conservatoires de Marseille ou d'Aubagne, selon des dates directement fixées par ces établissements.

MODULE OPTIONNEL : COURS OPTIONNELS (Fortement recommandés pour la présentation des diplômes en Cycle 3)

- **Ce module optionnel comprend au choix deux options d'engagement annuelle**

Option 1 : Langue (15 h)	Option 2 : Orchestre (32 h)
• Cours de langues (grec, mongol, arabe littéraire, judéo-espagnol, bulgare	• Inscription à l'Orchestre de l'IIMM

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS POUR LA VALIDATION DU CYCLE 3

Pour valider le Cycle 3 et obtenir le C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) ou le D.N.E.M. (Diplôme National d'Études Musicales), l'apprenant doit accomplir 600 heures de formation sur trois ans, à raison de 200 heures par an.

MODULE PRINCIPAL : 100 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- **Ce module principal comprend :**
  - Pratique individuelle et collective en chant et/ou instrument
  - Théorie musicale (dromi, makam, bols, raga, etc., selon la discipline)
  - Culture musicale et esthétique (collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique)
  - Pratiques d'ensemble / pratique pluridisciplinaire
  - Direction d'ensemble et retranscription
    Arrangement, création
  - Improvisation
  - Mémoire de 10 pages minimum
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne
- **Inscription :** Auprès de IIMM

MODULE ASSOCIÉ : 50 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- **Ce module associé comprend 3 formules au choix :**
  - **Formule associée 1** : **50 heures** de formation musicale **en présentiel** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale, telle qu'enseignée dans les conservatoires partenaires ou tout autre établissement d'enseignement artistique.
  - **Formule associée 2** : **50 heures** composées par :
    - **18 heures** de formation musicale **en ligne** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale
    - **32 heures** d'activités artistiques / concerts : dans ce cadre, l'apprenant doit assister à des concerts en lien avec sa discipline au cours de l'année scolaire. Cette participation peut prendre l'une des deux formes suivantes :
      - **En tant qu'artiste :** l'apprenant doit fournir un justificatif officiel attestant de sa participation au concert (contrat de prestation, attestation de l'organisateur, etc.).
      - **En tant qu'auditeur :** l'apprenant doit rédiger un compte rendu d'au moins cinq pages sur le concert et fournir un justificatif officiel de sa présence (billet, reçu d'achat, etc.).
  - **Formule associée 3** : **50 heures** composées par :
    - **18 heures** de formation musicale **en ligne** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale
    - **32 heures d'orchestre (pratique collective)** ouverte à tous les instrumentistes et chanteurs

- **Lieu(x) de la formation :** En ligne ou en présentiel à Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM. Pour les concerts, le lieu n'est pas un critère déterminant.
- **Inscription :** Auprès de IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les personnes déjà diplômées en formation musicale seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme de fin de 2nd Cycle dans cette discipline.
- La formation musicale en ligne est éligible uniquement pour les personnes résidant en dehors du département des Bouches-du-Rhône.
- Les examens de fin d'année en formation musicale se déroulent en présentiel aux conservatoires de Marseille ou d'Aubagne, selon des dates directement fixées par ces établissements.

MODULE COMPLÉMENTAIRE : 25 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M (ex : master-class / atelier d'initiation)

- **Ce module complémentaire comprend :**
  - Interprétation du répertoire d'une seconde aire culturelle, proche de celle pratiquée dans le module principal
  - Interprétation d'autres répertoires similaires.
  - Pratique vocale et instrumentale complémentaire.
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM.
- **Inscription :** IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire.

MODULE OPTIONNEL : 25 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- Ce module optionnel comprend au choix deux options d'engagement annuel
- Les heures qui relèvent de la vie pédagogique seront comptabilisées et attestées par l'IIMM

Option 1 : Langue (15 h) + vie pédagogique (10 h)	Option 2 : Vie pédagogique uniquement (25 h)
• Cours de langues (grec, mongol, arabe littéraire, judéo-espagnol), participation à la vie pédagogique de l'établissement (journées portes ouvertes, concerts de fin d'année, restitutions publiques, etc.)	• Participation à la vie pédagogique de l'établissement (journées portes ouvertes, concerts de fin d'année, restitutions publiques, etc.)

DURÉE DES ÉTUDES

> De 5 à 7 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

DIPLÔMES VISÉS

> B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
> C.E.M. (Certificats d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
> D.N.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

> Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validations du cycle 2 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
=> **Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

> Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validations de la 2° année du cycle 3 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
=> **Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

> Pour l'obtention d'un D.N.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validations de la 4° année du cycle 3 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
=> Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

> Licence en musicologie
> CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
> D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
> I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

> Âge minimum requis : 15 - 17 ans
> L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
> Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
> À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
=> un entretien préalable
=> présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

> **CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX**

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 1 AN D'ÉTUDE

→ Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.

→ Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.

→ La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 10/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

> Cycle 1, 1er niveau (débutant) // 1 an
> Cycle 1, 2ème niveau (intermédiaire) // 1 an
> Cycle 1, 3ème niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevé mélodique et rythmique

→ **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythme, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 10/20 avec jurys externes au conservatoire.

****

> **CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS**

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 1 À 3 ANS D'ÉTUDES

→ **Épreuve orale** :
- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
- Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 10/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

> Cycle 2, 1er niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
> Cycle 2, 2ème niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen

→ **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.

→ **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.

> Le passage de niveaux se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 10/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

****

> **CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE**

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.N.E.M. / 3 ANS D'ÉTUDES

→ **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
→ **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
→ **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

> Le passage de niveaux et l'obtention d'un C.E.M. et/ou d'un D.N.E.M. se fait à 10/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
→ **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 10/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

> **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (1 an d'études)
=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
> **Cycle II** / Maîtrise des acquis (1 à 3 ans d'études)
=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
> **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (3 ans d'études)
=> Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
=> Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
=> Acquérir l'autonomie professionnelle
=> Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
=> Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

<table>
<tr><td rowspan="3">Durée du cursus : de 5 à 7 ans

Âge minimum : 15 ans</td><td>Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (1 an d'études)
→ Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique
→ Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse)
→ Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments)</td></tr>
<tr><td>Cycle 2 / Maîtrise des acquis (1 à 3 ans d'études)
→ Culture musicale & analyse
→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)
→ Pratique collective / d'ensemble
VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M.</td></tr>
<tr><td>Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (3 ans d'études)
→ Culture musicale & analyse
→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)
→ Pratique collective
→ Improvisation
→ Atelier de direction
VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.N.E.M.</td></tr>
</table>